



Organisation de l'aviation civile internationale

Tél. : +1 (514) 954-8220/8221 Fax : +1 (514) 954-6376

Site web : www.icao.int

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'OACI

PUBLICATION IMMÉDIATE

PIO 09/07

L'ASSEMBLÉE DE L'OACI ÉLIT UN NOUVEAU CONSEIL POUR UN MANDAT DE TROIS ANS

MONTRÉAL, le 25 septembre 2007 — L'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale, réunie en sa 36^e session, a achevé aujourd'hui l'élection du nouveau Conseil de l'OACI. Le Conseil, organe directeur de l'Organisation, se compose de 36 membres élus pour trois ans.

L'élection, qui a eu lieu en trois parties, a donné la liste des États suivants :

- 1^{re} PARTIE** — (États d'importance majeure dans le transport aérien) — Allemagne*, Australie*, Brésil*, Canada*, Chine*, États-Unis*, Fédération de Russie*, France*, Italie*, Japon* et Royaume-Uni*.
- 2^e PARTIE** — (États contribuant le plus à fournir des installations et services pour la navigation aérienne civile internationale) — Afrique du Sud*, Arabie saoudite*, Argentine*, Égypte*, Espagne*, Inde*, Islande, Mexique*, Nigéria*, Singapour*, Suisse et Venezuela.
- 3^e PARTIE** — (États dont la désignation assure la représentation géographique) — Cameroun*, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Ghana*, Malaisie, Namibie, Ouganda, République de Corée*, République dominicaine, Roumanie, Tunisie* et Uruguay.

* États réélus

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 190 États contractants dans tous les domaines de l'aviation civile.

— FIN —